

Règlement intérieur

gîte «Chez Aurélie»

Un gîte est un lieu d'hébergement avec des espaces de vie commune et destiné à un accueil collectif. Il peut y avoir d'autres voyageurs sous le même toit. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie à votre disposition dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.

Les arrivées:

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, votre accueil sera fait à partir de 18h le jour de votre arrivée et jusqu'à 20h. Les arrivées tardives ou au contraire précoces, par exemple, pour déposer les bagages afin de pouvoir visiter le voisinage, font l'objet d'une entente au préalable.

Les départs :

Le dernier jour, les départs se font au plus tard à 11h00. Nous ne sommes pas des professionnels de l'hôtellerie, nous devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent ensuite le logement le plus accueillant possible.

Les petits déjeuners :

Les petits déjeuners sont servis entre 7h30 et 10h00.

La sécurité:

Afin de faciliter les entrées et sorties, la porte est munie d'un digicode, nous vous prions de ne pas donner ce code à des personnes extérieures au gîte.

Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans le gîte, les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

Dispositions générales :

En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, chambres comprises est donc non fumeur. Dans le cadre de la protection des mineurs, la vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.

Nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés lors des déplacements dans les parties communes.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Vols et accidents : le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

Eco-tourisme :

Les propriétaires du gîte «Chez Aurélie» sont sensibles à la sauvegarde de notre planète et souhaitent contribuer à la protection de l'environnement en minimisant l'empreinte du fonctionnement de sa structure d'accueil.

Des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour :

éviter de laisser les lumières inutilement allumées

ne pas laisser couler l'eau et modérer le débit lors des douches

de ne jeter dans les WC que du papier toilette, les autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.